

	EUROPE	AMERIQUE	ASIE	OCEANIE	AFRIQUE	
1896	☐					ATHENES (Grèce)
1900	☐					PARIS (France)
1904	☐	☐				ST-LOUIS (U.S.A.)
1908	☐					LONDRES (G. Bretagne)
1912	☐					STOCKHOLM (Suède)
1916	✱					BERLIN (Allemagne)
1920	☐					ANVERS (Belgique)
1924	☐					PARIS (France)
1928	☐					AMSTERDAM (Pays-Bas)
1932	☐					LOS ANGELES (U.S.A.)
1936	☐					BERLIN (Allemagne)
1940	✱					HELSINKI (Finlande)
1944	✱					LONDRES (G. Bretagne)
1948	☐					LONDRES (G. Bretagne)
1952	☐					HELSINKI (Finlande)
1956	☐			☐		MELBOURNE (Australie)
1960	☐					ROME (Italie)
1964	☐		☐			TOKYO (Japon)
1968	☐	☐				MEXICO (Mexique)
1972	☐					MUNICH (R.F.A.)
1976	☐	☐				MONTREAL (Canada)
1980	☐					MOSCOU (U.R.S.S.)
1984	☐					LOS ANGELES (U.S.A.)
1988	☐		☐			SEOUL (Corée)
1992	☐					BARCELONE (Espagne)
	14 + 3	5	2	1	0	

✱ Les J.O. furent attribués, mais n'eurent pas lieu

2. Les villes organisatrices des Jeux Olympiques d'été

Ces villes ont été désignées dès leur première candidature, ainsi que plus tard Melbourne (1956), Munich (1972) et Séoul (1988). Trois villes ont obtenu deux fois l'organisation de Jeux Olympiques: Paris (1900 et 1924), Londres (1908 et 1948) et Los Angeles (1932 et 1984).

Cette localisation géographique des lieux d'organisation montre un véritable euro-péocentrisme du mouvement olympique. La concentration européenne et les implantations nord-américaines, asiatiques et océaniques semblent bien être la résultante de facteurs déterminants, tels que:

- la légitimité historique au sein du mouvement olympique international: hormis la Corée du Sud, tous les pays concernés ont fondé leurs comités nationaux avant 1914;
- la puissance économique-politique des Etats sur la scène mondiale, leur rayonnement dans leurs zones d'influence et leur appartenance au club des pays riches.

Un deuxième constat s'impose: si l'universalisation du sport olympique s'est accomplie réellement (166 Etats ont un Comité National reconnu par le C.I.O.), l'édifice mondial d'organisation et de décision ne touche néanmoins qu'une minorité de pays.

Enfin, une véritable alternance s'est opérée entre l'Europe et les Etats-Unis, marquée par deux grandes étapes (fig. 2):

- pendant un demi-siècle (de 1896 à 1952), le quasi-monopole européen sur les J.O. se vérifie, à l'exception de deux «incursions» sur le continent nord-américain en 1904 et 1932.

- Puis, suite à la Seconde Guerre Mondiale et aux nouveaux rapports de force qui en découlent (affaiblissement de l'Europe et concrétisation de l'hégémonie américaine), les oscillations du balancier Europe-Etats-Unis augmentent d'amplitude et touchent, outre le leader du camp socialiste (Moscou 1980), l'Océanie une fois (Melbourne 1956) et l'Asie deux fois (Tokyo 1964 et Séoul 1988).

Ceci est dû pour une très grande part au gigantisme des J.O. et aux énormes moyens financiers qu'ils réclament, ainsi qu'à leur domination par certaines firmes multi-nationales, ce qui exclut a priori les pays du Tiers-Monde. A moins qu'une nouvelle stratégie du C.I.O., brisant la sacro-sainte règle d'unité de temps et de lieu, n'autorise un autre type d'organisation régionalisée.

... aux villes candidates

Ces remarques prennent un éclairage encore plus pertinent avec le décodage de la «course» à l'organisation des Jeux. L'examen de la liste des villes candidates permet de mettre en évidence un certain nombre de faits révélateurs (fig. 3).

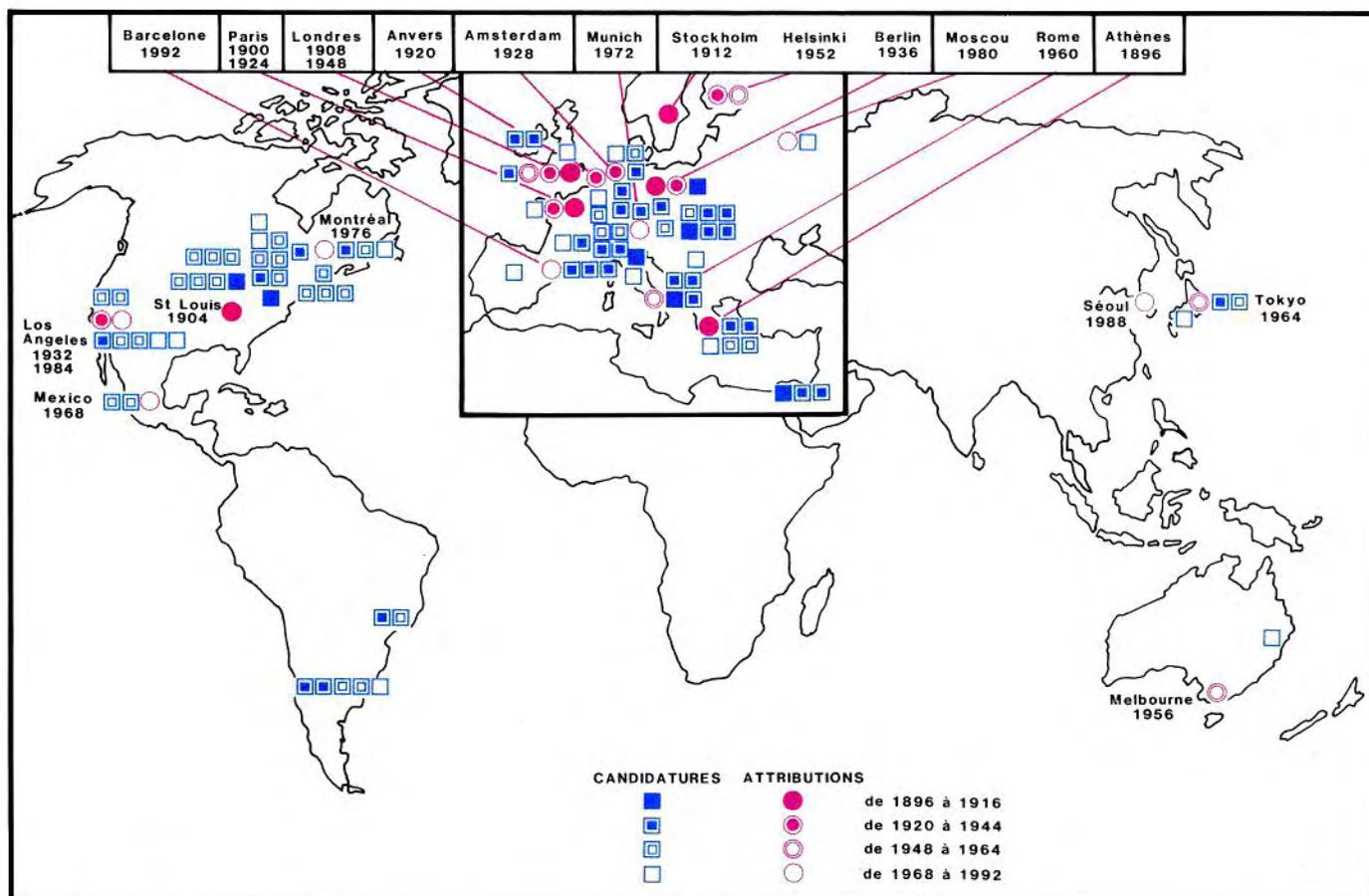
- Depuis 1896, l'Europe a présenté 64 dossiers, l'Amérique 42, l'Asie 5, l'Océanie 3 et l'Afrique 3 (tous en Egypte).

- Jusqu'en 1931 (pour les J.O. de 1936), c'est l'Europe qui fournit le plus grand nombre de candidatures, puis le pourcentage s'équilibre avec les Etats-Unis.

- Le continent africain, dont la décolonisation remonte à une trentaine d'années, n'a pas été candidat à l'organisation des Jeux. En revanche l'Amérique du Sud a eu quelques velléités de candidatures entre 1936 et 1956. Celles-ci n'ayant pas abouti, elle s'est retirée de la course.

- Plus généralement, la concurrence entre l'Europe et les Etats-Unis semble pratiquement inexistante. Si l'Amérique du Nord laisse le champ libre aux candidatures européennes pour les J.O. de 1896, 1908, 1912, 1920, 1928, 1948, 1992, l'inverse est aussi vrai puisque l'Amérique bénéficie du retrait des candidatures européennes pour les J.O. de 1904, 1932, 1984, ou d'une opposition très mesurée en 1968 et 1970. En revanche, lorsqu'il s'agit de candidatures provenant d'autres continents, ce sont essentiellement les Etats-Unis qui se placent en opposant principal (Melbourne, Moscou).

Notons que de nombreuses villes ont maintes fois postulé mais, malgré leur persévérance, n'ont jamais obtenu l'organisation des J.O.: Détroit, 7 fois dont 6 consécutives de 1952 à 1972; Budapest, seule ville des pays de l'Est à avoir postulé, hormis l'URSS, 6 fois; Buenos-Aires, 5; Lausanne, 4; Chicago, 4; Minneapolis, 3; Philadelphie, 3; Alexandrie, 3.



3. Les villes candidates aux Jeux Olympiques d'été

D'autres éléments de réflexion méritent attention. Par exemple:

- La conjoncture économique a une influence certaine sur le nombre de postulants. C'est ainsi que le spectre de la crise économique de 1929 et les deux chocs pétroliers des années soixante-dix entraînent une baisse notable des candidatures pour les Jeux suivants. Fait significatif, c'est la même ville, Los Angeles, qui à ces deux époques de récession économique est la seule postulante (1926 pour les Jeux de 1932, 1978 pour ceux de 1984).
- Paradoxalement, les crises politiques majeures constituent des temps forts de la concurrence internationale à l'organisation des Jeux. Ainsi, la crise de 1936 n'empêche pas 14 villes, réparties sur quatre continents, de se porter candidates pour d'hypothétiques Jeux en 1940. La percée du national-socialisme dans les années trente entraîne les candidatures simultanées et concurrentes de quatre cités germaniques. L'une d'elles, Berlin, fut désignée en 1931 pour les J.O. de 1936. Enfin, en 1939, malgré le conflit

mondial, Londres fut candidate pour d'hypothétiques Jeux en 1944.

La période de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest est marquée par l'inflation des candidatures américaines. Pour les jeux de 1952, quatre cités américaines postulent, pour ceux de 1956 elles sont huit et, pour 1960, dix avaient déposé un dossier. Finalement, pour ces trois événements, les attributions se firent deux fois à l'avantage de l'Europe (Helsinki et Rome) et une fois de l'Océanie (Melbourne).

De cette analyse, il ressort que la décision de postuler à l'organisation d'une session olympique est révélatrice de stratégies qui dépassent la volonté, maintes fois affirmée par le C.I.O., d'en faire des candidatures propres aux villes et non pas nationales. Les discours neutralistes et universalistes se trouvent en grande partie infirmés. Les candidatures sont des actes politiques délibérés. Quant au choix des lieux de déroulement des J.O., c'est une décision politique majeure car elle procède et pèse sur l'équilibre des rapports internationaux.